

CE QUE DIT LA LOI

Stationnement des P.M.R. sur le parking d'un établissement recevant du public.

Arrêté du 1 Août 2006 - révisé 8 décembre 2014:

- Réserver 2% des emplacements aux personnes handicapées. Si supérieur à 500 places, en prévoir minimum 10.
- Les places pour P.M.R. doivent être le plus proche possible de l'entrée de l'E.R.P. afin d'en faciliter l'accès.
- Prévoir la signalétique verticale obligatoire: le panneau B6d et panneau m6h (arrêt et stationnement interdit + sauf véhicules utilisés par personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement).



Référence	Désignation
9035	Kit Panneau P.M.R.
9037	Poteau 2,50 m



DESCRIPTION

KIT PANNEAU P.M.R.

Kit en carton comprenant :

- 1 panneau B6d
- 1 panneau m6h Ø 450 mm
- 3 brides de fixation au poteau
- 1 obturateur



Panneaux certifiés CE et NF.

Dimensions emballage : carton - 74X74X8CM

Poids brut produit emballé (Kg) : 5,12 Kg

Poteau non livré avec, à commander à part.

POTEAU 2,50 M

Poteau normalisé en acier galvanisé 80 x 40 mm, pour y fixer les panneaux du kit P.M.R. réf. 9035.

Longueur: 2,50 m

Dimensions emballage : 2,5X0,8X0,4M

Poids brut produit emballé (Kg) : 6,50 Kg

USAGE

Panneau à poser en extérieur.

Les informations contenues dans ce document sont communiquées à titre indicatif. Elles ne peuvent engager la responsabilité de ROMUS. L'utilisateur ou le prescripteur vérifiera la compatibilité des données techniques du produit avec la situation réelle. La société ROMUS se réserve le droit de modifier tout ou une partie de ce document sans préavis.

Architecte :

Tél. :

E-mail :

Projet :

Distributeur :

Tél. :

E-mail :